



GDK Schweizerische Konferenz der kantonalen Gesundheitsdirektorinnen und -direktoren
CDS Conférence suisse des directrices et directeurs cantonaux de la santé
CDS Conferenza svizzera delle direttrici e dei direttori cantonali della sanità

- Aux chefs des départements cantonaux de la santé
- Aux médecins cantonaux

N.réf.: 22.4/FW

Lausanne/ Berne, le 17 mars 2008

Mesures destinées à combattre l'épidémie de rougeole

Madame la Conseillère d'Etat
Monsieur le Conseiller d'Etat
Madame, Monsieur

Lors de sa séance extraordinaire du 14 mars 2008, le Comité directeur de notre conférence s'est occupé, entre autres, de la situation alarmante liée à la propagation de la rougeole. L'Office fédéral de la santé publique a rendu attentif aux recommandations déjà élaborées il y a un certain temps avec le concours des médecins cantonaux, à l'élaboration d'un guide qui est en cours ainsi qu'à l'urgence de mesures d'endiguement de l'épidémie actuelle. Vous trouverez en annexe la note de l'OFSP y relative.

En accord avec l'OFSP, le Comité directeur de la CDS rappelle aux autorités cantonales les recommandations existantes en la matière et leur recommande de prendre sans délai les mesures de contrôle qui conviennent afin d'endiguer la propagation de la rougeole. Ces mesures vont, en fonction des situations, de l'éviction scolaire des enfants malades à la fermeture temporaire d'une classe d'école, en passant par l'exclusion des enfants non vaccinés et les vaccinations de rattrapage. S'agissant des vaccinations, il semble être plus utile de réaliser un taux de vaccination élevé auprès de la grande majorité de la population disposée à être vaccinée plutôt que de s'investir dans des débats prolongés avec la minorité des adversaires de principe.

Nous vous remercions d'ores et déjà de l'attention que vous voudrez bien prêter à la présente et vous prions d'agréer, Madame la Conseillère d'Etat, Monsieur le Conseiller d'Etat, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

CONFERENCE SUISSE DES DIRECTRICES ET DIRECTEURS CANTONAUX DE LA SANTE

Le président

Le secrétaire central

Pierre-Yves Maillard,
Conseiller d'Etat

Franz Wyss

Annexe: Notice de l'OFSP du 13.3.2008

N:\2_22\22_4\RS_masern_20080317_f.doc